



Hôtel de ville
26, bd de Lorraine
77360 Vaires sur marne
fbenard1@free.fr / 0664647439
lejeuneandre@gmail.com /0668987473
m.bouchet2@numericable.com /0662029056

Vaires sur Marne, le 27 décembre 2024

NOTICE D'INFORMATION WE en baie de Somme (Séjour du 14 au 15 Juin 2025 - 1 nuitée -)

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association Hors Circuit, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP titulaires d'une licence avec assurance IRA, ou titulaire d'un passe découverte.

Nombre de participants : 32 au minimum, à 45 ou plus suivant la possibilité de l'Hébergement.

Date : du samedi 14 Juin au dimanche 15 Juin 2025

Déplacements : en car de Vaires au Crotoy A/R, car et train pour les déplacements lors du séjour.

PROGRAMME DESCRIPTIF

Il s'agit d'un séjour orienté rando et découverte de l'ensemble du site : phoques, oiseaux, baie, train, villes. Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Début du séjour : les participants sont attendus à la gare de Vaires à 5h ou aux pêcheurs à 5h15 le samedi 14 Juin.

Un car spécialement affrété pour Hors Circuit nous emmènera jusqu'à la baie de Somme et nous transportera pendant les 2 jours

PROGRAMME :

1er jour : Phoques puis Oiseaux de la baie de Somme (pensez à apporter des jumelles)

> **Matin :**

Balade accompagnée à la découverte des phoques.

(Distance 2 à 5 kms, durée env. 2h30)

12 h 00 : Déjeuner restaurant au **Crotoy**

> **Après-midi :**

Découverte commentée avec guide du **parc ornithologique du Marquenterre**, pour une rencontre avec les **paysages préservés** de la **Côte Picarde** et le monde exceptionnel des **oiseaux**.

Le parcours rouge (6km) et ces 13 points d'observation durée 2h à 2h30.

Env. **17h30** : Installation au camping 4 * au Crotoy.

Dîner boisson comprise au restaurant du **camping**.

2ème jour : Traversée de la baie de Somme .

> **Matin :**

Petit déjeuner au restaurant du camping. Puis chargement du sac de voyage dans le car.

Accueil à l'écluse du Crotoy pour une traversée pédestre de la baie de Somme, accompagnée avec guide jusqu'à Saint-Valéry. (Distance env.9km, Durée env.3h.)

> **Après-midi :**

Env. 12h : Déjeuner Pique-nique (emporté le matin et fourni par le camping)

Visite libre dans la ville médiévale de St Valery.

14h15 : Balade à bord du **Chemin de Fer de la baie de Somme** au départ de la station de saint Valéry à celle du Crotoy.

15h30 : Visite libre du Crotoy

Environ 20 h : retour à Vaires.

HEBERGEMENT :

Nous serons hébergés en bungalow au camping « Le Ridin » 80550 Le Crotoy

Hébergement en **bungalows de 6 personnes** composés de 2 chambres twins et 1 chambre double **et bungalows de 4 personnes** composés d'1 chambre twin et 1 chambre double. (draps fournis et nettoyage final inclus).

COÛT DU SEJOUR

	Base	Supplément	Total
Chambre double p/p	260 €		260 €
Chambre seule	260€	30€	290 €

Ce prix comprend :

- Le car pendant 2 jours de Vaires à la baie de Somme AR et sur place en car affrété par Hors Circuit
- La pension c o m p l è t e du déjeuner du 14/06 (boisson et café inclus) au déjeuner pique-nique du 15/06.
- Les déplacements en autocar et en train autour de la baie.
- L'accompagnement par des guides aux phoques, au Marquenterre et pour la traversée de la baie.
- La mise à disposition des infrastructures du camping : piscine extérieure et piscine intérieure chauffée, etc...

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits,

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est très limité.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 28 décembre et jusqu'au 13 janvier 2025. Cette inscription sera matérialisée par le virement de 65€ par le lien HelloAsso intégré dans la fiche d'inscription HC ou pour une chambre seule par le virement de 72.5€.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 13 janvier. En cas d'annulation, le remboursement de la somme versée sera effectué par l'Association.

PAIEMENTS :

- Pour une chambre double acompte de 65 € à l'inscription, et solde en 3 versements identiques les 28/01, 28/02 et 28/03
- Pour une chambre seule, acompte de 72.5 €, à l'inscription, et solde en 3 versements identiques les 28/01, 28/02 et 28/03 .

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont attendus le 14 juin 2025 à la gare de Vaires à 5h pour un départ à 5h15 et aux Pécheurs à 5h15 pour un départ à 5h30

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation entre le 14 janvier et le 12 mai : 10% du prix du séjour + 10 € pour frais de dossier.
- Annulation faite entre le 13 mai et le 5 juin retenue de 60% du prix du séjour
- Annulation faite après le 6 juin retenue de 100% du prix du séjour

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information sera organisée ultérieurement.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, il est indispensable de vous munir **de votre carte d'identité et de votre carte vitale, de votre licence papier ou téléchargée 2024/2025. Les participants à ce séjour seront contraints de se soumettre aux conditions sanitaires en vigueur.**

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance IRA, ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire

Le participant remplaçant devra s'acquitter sans délai du montant du séjour.